Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil du statut de la femme

Rapport annuel 1989-1990

Québec

91-04286/

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Conseil du statut de la femme

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-14314-4
ISSN : 0705-6435

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement

Monsieur le Président,

À titre de ministre responsable du Conseil du statut de la femme, j'ai l'honneur de vous remettre le rapport annuel de cet organisme pour l'exercice financier 1989-1990.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La ministre déléguée à la Condition féminine
et ministre responsable de la Famille.

Violette Trépanier

Québec, août 1990

Madame Violette Trépanier
Ministre déléguée à la Condition
féminine et ministre responsable
de la Famille
Hôtel du Gouvernement
Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre le seizième rapport annuel du Conseil du statut de la femme qui porte sur l'exercice financier 1989-1990.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,

Marie Lavigne

Québec, août 1990

Table des matières

Première partie 9

Présentation du Conseil 9

1.1 Le Conseil 9

1.2 L'assemblée des membres 9

1.3 Les comités 10

1.3.1 Le Comité de planification 10

1.3.2 Le Comité travail/économie 10

1.3.3 Le Comité santé/société 10

1.3.4 Le Comité sur la publicité sexiste 11

1.3.5 Le Comité d'orientation de La Gazette des femmes 11

1.4 La structure administrative 11

1.4.1 La Direction générale 11

1.4.2 Le Secrétariat 11

— Le Service juridique 11

— Le Service administratif 11

1.4.3 La Direction de la recherche et de l'analyse 11

— Le Service de la recherche 11

— Le Centre de documentation 12

1.4.4 La Direction des bureaux régionaux 12

1.4.5 La Direction des communications 12

— Le Service de l'information 12

— Le Service Action-Femmes 12

1.5 Organigramme 13

1.6 Ressources financières pour l'exercice 1989-1990 14

Deuxième partie 15

Avis et mémoires au Gouvernement 15

2.1 La Loi sur les normes du travail 15

2.2 La Loi sur les services de santé et les services sociaux 15

2.3 Les régimes complémentaires de retraite 16

2.4 Les sages-femmes 16

Troisième partie 17

Objectifs et activités 17

3.1 Objectifs 17

3.2 Activités 17

3.2.1 Autonomie des femmes quant à leur santé et à leur intégrité physique et mentale 17

— Avortement 17

— Nouvelles technologies de la reproduction 17

— Santé mentale 17

— Violence à l'égard des femmes 18

— Sensibilisation à la santé des femmes 18

3.2.2 Adaptation aux réalités contemporaines 18

— Le patrimoine familial 18

— Politique familiale 18

— Femmes et questions démographiques 18

— Mentalités femmes-hommes au Québec 18

— Conjoints de fait 18

— Service de garde 19

3.2.3 Adaptation du marché du travail 19

— Équité salariale 19

— Programmes d'accès à l'égalité 19

— Aménagement du temps de travail 19

— Éducation 19

— Aide sociale et sécurité du revenu 19

— Accessibilité régionale aux programmes de formation professionnelle 19

3.2.4 Environnement social, physique et économique 19

— Immigrantes 19

— Participation au pouvoir 19

— Tables de concertation des groupes de femmes 19

— Tables éducation, main-d'oeuvre et accueil 20

— Monographie sur les femmes âgées 20

— Les femmes ça compte 20

— Femmes sans toit ni voix 20

3.2.5 Information à l'ensemble de la population 20

— Information directe 20

• Renseignements sur place, au téléphone et par courrier 20

• Relations de presse 20

• Conférences 21

— Distribution de documents 21

— La Gazette des femmes 21

— La participation à des événements 22

— Le Centre de documentation 22

— Le 8 mars 23

— Le concours Éméritas-Déméritas 1989 23

3.2.6 Gestion interne du CSF **23**

Quatrième partie **25**

Perspective 1990-1991 **25**

— Santé **25**

— Travail **25**

— Environnement **25**

Liste des publications du CSF en 1989-1990 **26**

Première partie

Présentation du Conseil

1.1 Le Conseil

Le Conseil du statut de la femme (CSF) est un organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Conformément à sa loi constitutive (L.R.Q., C-59) et lorsque requis par la ministre responsable — en l'occurrence la ministre déléguée à la Condition féminine — il doit donner son avis sur tout sujet soumis à son analyse relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. Il lui revient également de saisir la ministre des problèmes et des questions qui, selon lui, nécessitent une action gouvernementale. L'organisme doit enfin communiquer à la ministre les résultats de ses constats, formuler les recommandations appropriées et s'assurer qu'on y donne suite.

Le Conseil peut aussi, lorsqu'il le juge utile ou nécessaire et avec l'approbation de la ministre, entreprendre des études ou faire entreprendre des recherches sur les sujets qui relèvent de son mandat.

Le Conseil est habilité à recevoir les requêtes du public et à examiner les suggestions de toute personne intéressée à la condition féminine. Il doit, en outre, fournir l'information au public.

1.2 L'assemblée des membres

La présidence du Conseil est assumée par madame Marie Lavigne, qui est en poste depuis le 1er novembre 1988, et ce, pour une durée de cinq ans.

Outre la présidente, le Conseil est composé de 10 membres nommées par le Gouvernement pour quatre ans :

— quatre sur recommandation des associations féminines :

- Ghislaine C. Gaumond, vice-présidente du CSF, membre des Cercles de fermières nommée le 10 février 1988;
- Ruth Selwyn, directrice de l'administration au Centre international des droits de la personne et de développement démocratique nommée le 15 mai 1986;
- Tassia Helen Giannakis, technicienne en assistance sociale au CLSC Parc Extension nommée le 5 avril 1989;
- Esméralda Thornhill, agente de formation à la Commission des droits de la personne du Québec nommée le 1er avril 1987;

— deux sur recommandation des milieux universitaires :

- Pierrette Dupont, professeure à la Faculté de l'éducation de l'Université de Sherbrooke nommée le 10 février 1988;
- Hélène Tremblay, vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche à l'Université du Québec à Rimouski nommée le 5 avril 1989;

— deux sur recommandation des groupes socio-économiques :

- Louise Abel-Potvin, directrice générale de l'Office du tourisme et des congrès de Val-d'Or nommée le 15 mai 1986;
- Christine Marchildon, première vice-présidente aux ressources humaines à la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec nommée le 19 avril 1989;

— deux sur recommandation des syndicats :

- Céline St-Pierre, professeure au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal nommée le 1er mai 1985;
- Carole Gingras-Larivière, permanente au Service de la condition féminine à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec nommée le 3 avril 1985.

Enfin, sont membres d'office du Conseil, mais sans droit de vote, les sous-ministres de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science, de la Justice, du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, des Affaires culturelles et des Communications, de même que le secrétaire du Conseil du trésor.

Selon son règlement de régie interne, le Conseil doit tenir au moins six réunions par année. Cette année, les membres du Conseil se sont réunies à six reprises soit à Val-d'Or, en Montérégie, à Montréal et 3 fois à Québec. Le Conseil a tenu 2 conférences téléphoniques afin de se prononcer sur des sujets précis.

Lors des assemblées qui ont eu lieu à Val-d'Or et en Montérégie, le Conseil avait invité des représentantes des groupes de femmes. Ces rencontres ont permis aux membres de mieux connaître la problématique et les besoins des femmes de la région visitée.

1.3 Comités

Les comités secondent le Conseil dans l'exécution de son mandat. Ils permettent une participation accrue des membres à l'articulation des avis du Conseil tout en favorisant la réflexion sur certaines questions particulières et une consultation plus large. Ils permettent ainsi au Conseil de déterminer des orientations et d'implanter les axes d'intervention qui correspondent le mieux à la réalité et aux besoins des femmes.

La complexité des questions que le Conseil est appelé à traiter, le délai dans lequel il doit le plus souvent produire ses avis et la nécessité de s'assurer que ces documents reflètent l'opinion de ses membres ont incité le Conseil à faire une réflexion sur l'organisation et le fonctionnement des comités. Ces objectifs étaient alors de faciliter l'exercice du double mandat du Conseil, soit conseiller le gouvernement et informer la population, d'assurer la cohésion et la cohérence des orientations du Conseil, de favoriser et d'accroître la participation des membres à la réflexion du Conseil et à l'articulation de ses orientations.

Cinq comités fonctionnent sur une base permanente. Ce sont le Comité de planification, le Comité santé/société, le Comité travail/économie, le Comité d'orientation de La Gazette des femmes et le Comité sur la publicité sexiste.

Cette structure permet d'approfondir les principales questions relatives à la condition féminine et de dégager les recommandations pertinentes.

Dans le cadre du mandat qui leur est confié, les membres du comité peuvent notamment entreprendre des consultations et créer des groupes de travail ad hoc avec expertise externe. Le Conseil peut aussi mettre sur pied des comités ad hoc lorsqu'il le juge nécessaire.

1.3.1 Le Comité de planification

En plus de la planification triennale, ce comité propose au Conseil des orientations quant aux objectifs particuliers et aux activités à réaliser. Il fait par ailleurs des recommandations quant à l'actualisation et la mise à jour des activités des comités. Ce comité est composé de la présidente, la vice-présidente, madame Ghislaine C. Gaumond, et deux membres, soit mesdames Esméralda Thornhill et Hélène Tremblay. La secrétaire du Conseil en est membre d'office. La présidente ou sa déléguée en assume la présidence. Les directrices du Conseil sont associées à ces travaux.

1.3.2 Le Comité travail/économie

En réponse aux demandes qui lui sont adressées par le Conseil, ce comité est chargé d'élaborer des projets d'avis ayant trait au travail et aux politiques économiques. À ce titre, il peut se voir confier les dossiers relatifs à la fiscalité, aux congés parentaux, aux normes du travail, à l'accès au travail. La présidente et la secrétaire du Conseil sont membres d'office. Le comité est de plus composé de trois membres du Conseil, soit mesdames Hélène Tremblay, Christine Marchildon et Carole Gingras-Larivière, de la directrice de la recherche et de l'analyse et de la directrice des bureaux régionaux.

Très actif cette année, ce comité a largement contribué à l'élaboration de la position du Conseil à l'égard des congés parentaux ainsi que la Loi sur les normes du travail. Les membres de ce comité ont de plus participé à une importante consultation qui a été faite dans le cadre de ces travaux. Le comité a en effet procédé à l'élaboration d'un avant-projet d'avis, qui a été soumis à une douzaine de groupes allant du milieu des affaires à celui des syndicats en passant par des organismes préoccupés par les questions familiales ainsi que des groupes de femmes. Cette consultation a permis, d'une part, de vérifier l'applicabilité de nos recommandations et, d'autre part, d'enrichir et d'ajuster notre avis. L'expérience a été d'autant plus intéressante qu'elle a permis de déceler un large consensus sur l'importance de doter le Québec d'une politique globale de congés parentaux.

1.3.3 Le Comité santé/société

Ce comité est chargé d'élaborer des projets d'avis ayant trait à la santé et aux politiques sociales. À ce titre, il peut notamment se voir confier les dossiers relatifs à la violence conjugale, à l'itinérance, aux femmes âgées ou encore à la situation légale des femmes.

La présidente et la secrétaire du Conseil sont membres d'office. Le comité est de plus composé de quatre membres du Conseil, soit mesdames Ghislaine C. Gaumond, Ruth Selwyn, Céline Saint-Pierre et Tassia Helen Giannakis, de la directrice de la recherche et de l'analyse et de la directrice des bureaux régionaux.

Ce comité a étudié la situation des conjoints de fait en vue d'élaborer des recommandations devant être soumises aux membres. Pour ce faire, il a analysé le traitement réservé aux conjoints de fait par rapport aux conjoints reconnus en droit statutaire et en droit civil et a pris connaissance d'un rapport faisant état des différents courants sociaux à l'égard des conjoints de fait.

Les membres de ce comité ont aussi examiné les difficultés d'application reliées à l'adoption et l'entrée en vigueur de la loi sur le patrimoine familial et des

propositions de modification ont été transmises à la ministre déléguée à la Condition féminine.

1.3.4 Le Comité sur la publicité sexiste

Le Comité est chargé d'évaluer les actions du CSF en matière de sexisme en publicité, d'évaluer le concours Eméritas-Déméritas et, éventuellement, de proposer au Conseil de nouvelles approches. La présidente et la secrétaire sont membres d'office. Le comité se compose, en plus, de trois membres du Conseil, soit mesdames Pierrette Dupont, Ruth Selwyn et Carole Gingras-Larivière, et de la directrice des Communications.

1.3.5 Le Comité d'orientation de La Gazette des femmes

Ce comité a pour mandat de définir les orientations du magazine *La Gazette des femmes* publié par le Conseil. À cette fin, il suggère les thèmes, évalue les sujets des principaux articles, fait le bilan de la production et s'assure que le magazine remplit son rôle d'information tant en fonction des préoccupations du Conseil que des besoins de sa clientèle. La présidente et la secrétaire du Conseil sont membres d'office. Le comité se compose en plus de trois membres du Conseil, soit mesdames Céline Saint-Pierre, Esméralda Thornhill et Louise Abel-Potvin, de la directrice des Communications et de la rédactrice en chef de *La Gazette des femmes*.

1.4 La structure administrative

Le Conseil assume à l'interne la majeure partie des fonctions administratives dévolues aux ministères et aux organismes. En raison de la décentralisation amorcée par le Contrôleur des finances, le Conseil a dû, cette année, à même ses effectifs autorisés, mettre en place un processus de vérification interne de sorte que le seul lien administratif qui nous lie encore au Conseil exécutif a trait à la gestion des ressources humaines, soit les relations de travail et la dotation du personnel. Le Conseil compte 72 employées et employés.

1.4.1 La Direction générale

La direction du Conseil est assumée par la présidente, qui en est la porte-parole à titre de dirigeante d'organisme. Elle mène les activités du Conseil, en coordonne les travaux et assure la liaison entre le Conseil et la ministre responsable. La présidente voit à la mise en oeuvre des décisions, signe les documents qui engagent l'organisme et agit en tant que directrice générale du Conseil.

1.4.2 Le Secrétariat

Le Secrétariat assure la coordination des activités relatives au bon fonctionnement du Conseil. À ce titre, la secrétaire voit à la planification des assemblées et à l'élaboration de la programmation des divers comités. Elle participe aussi, en certaines occasions, à la représentation publique du Conseil.

Elle est, avec le soutien du centre de documentation, responsable de la gestion des documents et voit également à ce que soit appliquée au Conseil, la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., C. A-21). Elle est responsable de l'application de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics (L.R.Q., C. P 38.01). Le Service juridique et le Service administratif sont rattachés au Secrétariat. On y compte 11 employées et employés.

— Le Service juridique

Le Service juridique assure à toutes les directions un soutien d'ordre juridique, tant pour les besoins internes (rédaction de contrats, d'opinions juridiques) que dans le cadre de l'exercice du mandat de l'organisme, soit toutes les questions juridiques ayant des incidences sur les droits des femmes.

On y assure aussi la représentation du Conseil auprès des organismes ou des médias, lors de conférences et d'entrevues sur les questions de nature juridique.

À l'intérieur du mandat général confié au Conseil, il revient également au Service juridique de suivre attentivement l'activité parlementaire des gouvernements et d'aviser le Conseil, s'il y a lieu.

— Le Service administratif

Le Service administratif voit à la gestion quotidienne des ressources humaines, financières et matérielles de l'ensemble du Conseil. Il a la responsabilité des services auxiliaires tout en assurant la liaison entre le Conseil et les organismes centraux.

1.4.3 La Direction de la recherche et de l'analyse

Cette direction comprend le Service de la recherche et le Centre de documentation. Elle compte 13 employées.

— Le Service de la recherche

Ce service a un double mandat : réaliser les études et les analyses qui documentent les avis et les recommandations que le Conseil adresse au gouvernement et produire des recherches sur les problèmes de diverses natures que les Québécoises sont susceptibles de connaître.

— Le Centre de documentation

Par le développement d'une collection spécialisée, unique au Québec en matière de condition féminine, le Centre de documentation supporte le travail d'analyse, de recherche, d'information et de diffusion du Conseil.

De plus, il assiste par courrier, par téléphone et sur place une clientèle externe au CSF. L'analyse des demandes d'information et de documentation contribue à renseigner le Conseil sur les intérêts, les besoins et les préoccupations de sa clientèle.

Par ailleurs, le Centre de documentation coordonne l'application du système de gestion documentaire du Conseil. Il établit la liste de classement des documents administratifs prévue par l'article 16 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et il rend cette liste accessible pour consultation sur place.

1.4.4 La Direction des bureaux régionaux

Le processus de décentralisation et de régionalisation des activités gouvernementales aura une incidence sur les conditions de vie des femmes. Dans ce contexte, le Conseil du statut de la femme a réorienté le mandat de ses onze bureaux régionaux afin d'aider les femmes à devenir des partenaires à part entière dans le développement de leur région.

Les bureaux régionaux se voient confier des mandats de recherche et de constitution de dossiers à caractère régional ou national. Ils apportent du soutien aux tables de concertation des groupes de femmes et aux représentantes des clientèles féminines au sein des autres instances de concertation régionale.

La Direction des bureaux régionaux compte 25 employées.

1.4.5 La Direction des communications

Cette direction regroupe le Service de l'information et le Service de renseignements téléphoniques, Action-Femmes. Elle compte 19 employées.

— Le Service de l'information

Ce service a pour mandat d'assurer l'information du public en général. À cette fin, il publie un magazine bimestriel de 36 pages, *La Gazette des femmes*, qui offre une information variée et représentative de la condition féminine au Québec. Le Service de l'information gère également les relations avec les médias et il produit divers documents tels que communiqués, brochures, dépliants, revues, vidéos et assume la responsabilité de la publication des recherches, avis et mémoires du Conseil. Enfin, il offre un service de conférences.

— Le Service Action-Femmes

Ce service en est un de consultation téléphonique sur les droits des femmes et sur les ressources à leur disposition. Grâce à une ligne inwatts (sans frais), les Québécoises de tout le territoire peuvent profiter de ce service.

Action-Femmes reçoit et traite des demandes écrites d'information, ou encore des plaintes portant sur la publicité, la pornographie, le sexisme et la discrimination. Le service produit des rapports sur les questions d'ordre individuel qui préoccupent les femmes. Ces données représentent une source additionnelle de renseignements pour le Conseil afin d'alimenter la réflexion globale face aux attentes des Québécoises.

1.5 Organigramme

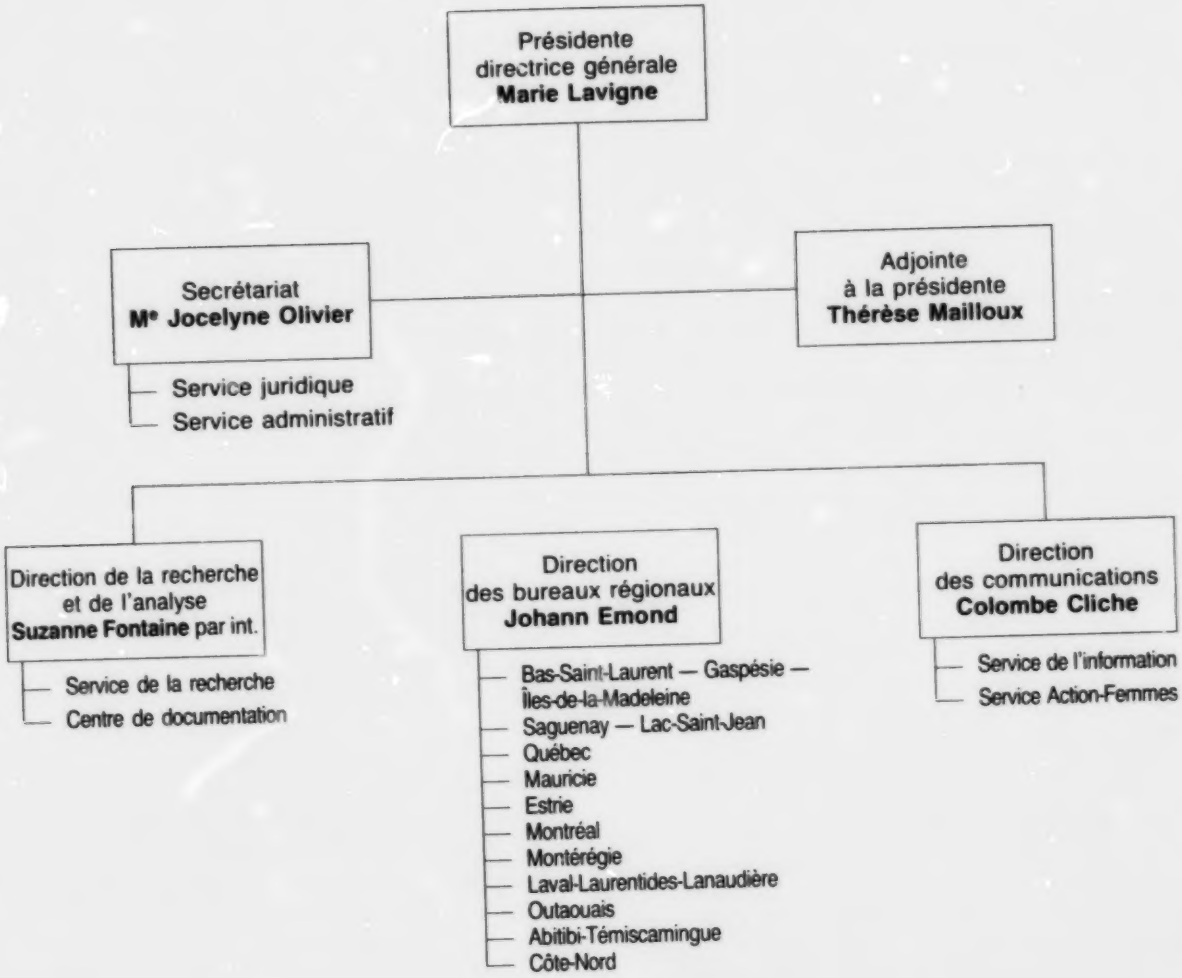

1.6 Ressources financières pour l'exercice 1989-1990

Super-catégories/ Catégories	Budget (en millions de dollars) Original	Modifié[1]	Dépenses (en millions de dollars)
Fonctionnement-personnel			
1- Traitements	2 630 000	2 580 400	2 333 172
2- Autres rémunérations	225 000	321 000	260 312
	2 855 000	2 901 400	2 593 484
Fonctionnement-autres dépenses			
3- Communications	501 400	526 350	498 008
4- Services	172 100	106 850	89 852
5- Entretien	13 800	13 000	10 892
6- Loyers	404 600	405 550	374 219
7- Fournitures	52 200	71 350	77 926
8- Équipement	5 400	24 900	28 010
11- Autres dépenses	2 000	3 500	3 987
	1 151 500	1 151 500	1 082 894
Capital-autres dépenses			
8- Équipement	15 000	15 000	14 863
Prêts, placements et avances			
16- Avances	200	200	—
Total	**4 021 700**	**4 068 100**	**3 691 241**

1. Les informations proviennent du rapport Sygbec (7-S11) MAJ 3810 du 30 avril 1990.

Deuxième partie

Avis et mémoires au gouvernement

2.1 La Loi sur les normes du travail

Les normes minimales du travail revêtent une importance toute particulière pour les femmes en raison de la place qu'elles occupent dans la main-d'oeuvre québécoise. Le Conseil du statut de la femme a présenté deux mémoires à la Commission des affaires sociales siégeant sur l'avant-projet de Loi sur les normes du travail.

Le premier mémoire, *Main-d'oeuvre féminine et normes du travail*[1], traite des catégories de travailleuses et de travailleurs touchés par la loi, des emplois à statut particulier, du salaire minimum, de la durée du travail, des congés, des recours découlant de la loi ainsi que de la nécessité d'informer le public sur les normes du travail.

Dans ce mémoire, le Conseil demandait, entre autres, de garantir un traitement équivalent (salaire horaire et avantages sociaux) aux travailleuses à temps partiel et à temps plein. Il demandait également de réduire la durée de la semaine normale de travail à 40 heures en plus de fixer à 8 heures la durée de la journée normale de travail. De plus, le Conseil souhaitait que l'on fixe une durée maximale de la journée et de la semaine de travail, durées au-delà desquelles il serait possible pour l'ensemble des salariés de refuser de faire du temps supplémentaire.

Le deuxième mémoire a représenté un dossier majeur pour le Conseil, cette année. Intitulé *Pour une politique québécoise des congés parentaux*[2], ce document est le résultat d'une vaste étude menée sur les insuffisances du système actuel des congés parentaux au Québec, sur les droits parentaux en vigueur à l'étranger et sur les propositions de réforme élaborées au Québec et ailleurs au Canada.

La politique des congés parentaux proposée par le Conseil est basée sur la création d'un régime universel de prestations propre au Québec. Ce régime indemniserait adéquatement des congés de diverses natures accordés tant au père qu'à la mère, lors de la naissance, de l'adoption et des premiers mois de l'enfant.

Par cette proposition, le Conseil souhaite que l'ensemble de la société reconnaisse les coûts inhérents à la maternité à l'avantage de toutes les femmes qui donnent naissance à un enfant. De façon plus spécifique, le CSF veut favoriser chez les femmes en emploi la conciliation harmonieuse du travail rémunéré et de la maternité sans mettre en cause leur progression vers l'égalité économique. Il veut ainsi inscrire une égalité de fait des hommes et des femmes dans les lois et les programmes en ce qui concerne la prise en charge des responsabilités parentales.

Le Conseil a effectué une étude du coût et des modalités de financement de ce régime. Avec l'ensemble de sa proposition, il a consulté une douzaine d'organismes provenant tant des milieux de condition féminine que des milieux familiaux, patronaux, syndicaux et professionnels.

2.2 Loi sur les services de santé et les services sociaux

Dans le cadre de la proposition de réforme des services de santé et des services sociaux, le Conseil a présenté un avis[3] lors de la consultation sur l'avant-projet de loi tenue en janvier 1990.

Préparé à partir d'une analyse de la problématique de la santé des femmes et des résultats de l'enquête Santé-Québec, cet avis comporte des recommandations axées sur les objectifs que le Conseil juge prioritaires, plus particulièrement l'accès à des services de base en région et la nécessité de favoriser la participation des femmes aux structures régionales.

1. Desrochers, Lucie... (et. al.).. *Main-d'oeuvre féminine et normes du travail : Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales sur l'avant-projet de loi modifiant la Loi sur les normes du travail*. Québec : Conseil du statut de la femme, Comité Travail-Économie, février 1990, 59 pages.

2. Lepage, Francine... (et. al.).. *Pour une politique québécoise de congés parentaux : Avis du Conseil du statut de la femme*. Québec : Le Conseil, 1990, 28 p.

3. Bonfanti, Christiane, Fontaine, Suzanne et Laterière, Hélène. *Commentaires et propositions du Conseil du statut de la femme sur les orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux « Pour améliorer la santé et le bien-être au Québec »*. Québec : Le Conseil, 1989, 58 p.

À la suite du dépôt de cet avis, un travail de sensibilisation et d'information a été mené dans chacune des régions afin de promouvoir l'engagement des femmes dans cette réforme.

2.3 Les régimes complémentaires de retraite

Le Conseil du statut de la femme a accueilli favorablement le projet de loi 116 sur les régimes complémentaires de retraite. Dans le mémoire déposé à la Commission des affaires sociales[4], le Conseil s'est dit satisfait des dispositions permettant aux femmes d'améliorer leur situation à la retraite, mais il croit que le projet de loi pourrait être amélioré afin d'abolir toute forme de discrimination basée sur le sexe. Cette discrimination tient à l'utilisation d'une table de mortalité différenciée selon le sexe dans le calcul établissant les prestations.

2.4 Les sages-femmes

Devant la Commission des affaires sociales, le Conseil s'est dit favorable au projet de loi qui prévoit la reconnaissance de la pratique[5] des sages-femmes dans le cadre de projets pilotes.

Dans son mémoire, le CSF mentionne qu'une telle proposition serait un des éléments susceptibles d'améliorer la santé périnatale par une plus grande humanisation des soins et permettrait aux femmes qui le désirent d'avoir recours aux services de ces praticiennes dans un cadre légal. Le Conseil en appuie donc le principe, mais il croit, en plus, qu'une véritable politique de périnatalité et des modifications importantes de la pratique médicale en obstétrique s'imposent.

---

4. Motard, Louise. *Mémoire du Conseil du statut de la femme présenté à la Commission des affaires sociales sur le projet de loi 116 sur les régimes complémentaires de retraite*. Québec : Le Conseil, Direction de la recherche et de l'analyse, 1989, 32 p.

5. Perron, Céline. *Réactions du Conseil du statut de la femme au projet de loi sur la pratique des sages-femmes dans le cadre de projets pilotes*. Québec : Le Conseil, 1990, [17, 18p].

Troisième partie

Objectifs et activités

3.1 Objectifs

Les activités du Conseil, en 1989-1990, découlent de la programmation triennale 1989-1992 dont l'objectif fondamental est l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes en tenant compte de mutations sociales, économiques et démographiques importantes : chute de la natalité, vieillissement de la population, éclatement de la notion de famille, écart grandissant entre riches et pauvres, libre-échange et internationalisation des économies, désengagement de l'État, naissance d'un nouveau partenariat. Dans l'esprit de cette programmation, les femmes sont vues comme très actives dans la construction d'une société mieux adaptée à ce qu'elles sont et à ce qu'elles veulent être. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- favoriser la prise en charge par les femmes de leur santé et de leur intégrité physique et mentale;
- femmes et famille : favoriser l'adaptation aux réalités contemporaines;
- adapter les conditions d'exercice du travail des femmes;
- agir sur l'environnement social, physique et économique.

3.2 Activités

3.2.1 Autonomie des femmes quant à leur santé et à leur intégrité physique et mentale

— Avortement

Au cours de l'été 1989, le procès Daigle-Tremblay a largement monopolisé les énergies du Conseil. L'analyse des procédures judiciaires, des décisions des tribunaux et de leur effet sur le droit des femmes à leur autonomie et à leur intégrité a permis au Conseil de constater la fragilité des progrès des femmes.

Par ailleurs, le Conseil a procédé à une mise à jour des données en matière d'avortement et des services disponibles au Québec. Cet état de situation et un rappel de la position du Conseil sur le sujet ont donné lieu à la production d'un encart diffusé principalement par La Gazette des femmes. Le Conseil y a noté une diminution de l'accessibilité des services d'interruption de grossesse dispensés par le réseau public : en 1989, 28 centres hospitaliers (contre 35 en 1985) et 11 CLSC (contre 12 en 1985) donnent ces services.

— Nouvelles technologies de la reproduction

En juin 1989, le Conseil a publié un avis faisant la synthèse de ses positions sur les nouvelles technologies de la reproduction. Disponible dans un nouveau format facilement accessible, cet avis a fait l'objet d'une large diffusion auprès des organismes communautaires de femmes et des milieux de la santé et de l'éducation. De plus, dans le contexte de la Commission Royale d'enquête sur les nouvelles techniques de reproduction, le Conseil a procédé à la traduction de son avis synthèse et en a fait la distribution auprès des milieux scolaires et universitaires du Canada. Cette initiative permettra d'alimenter la réflexion ailleurs au Canada. De plus, le personnel en région a poursuivi la sensibilisation et l'information sur cette importante question.

Le Conseil a de plus été invité à participer à une rencontre internationale d'experts à Milazzo en Sicile. Tenue du 5 au 8 juillet 1989 sous l'égide de l'Institut international d'études éthico-juridiques sur la biologie, cette rencontre avait comme thème : *La Procréation artificielle : où en sont l'éthique et le droit ?*

Cette participation a permis au CSF d'être intégré à un réseau international d'experts sur ces questions en plus de favoriser la diffusion de ses productions. Le Conseil est également représenté au sein du regroupement constitué à la suite de la rencontre, le Groupe de Milazzo.

Le Conseil a également suivi l'évolution du dossier des nouvelles technologies de la reproduction en accordant une attention particulière aux orientations annoncées par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

De plus, dans le cadre des programmes d'échanges du ministère des Affaires internationales, une mission d'une semaine s'est déroulée à Paris afin d'y faire connaître les productions écrites et audiovisuelles du Conseil en matière de reproduction artificielle.

— Santé mentale

En 1989-1990, l'attention du Conseil a surtout porté sur la représentation des femmes au sein des comités tripartites, sur l'explication du processus de participation auprès des groupes de femmes et sur la mise en place de liens entre ces groupes et les Conseils régionaux de la santé et des services sociaux.

Le Conseil a également apporté sa contribution à la définition du mandat et à la mise sur pied du sous-comité sur la santé mentale des femmes et des hommes créé dans la foulée de la politique québécoise de santé mentale. Ce comité est chargé, entre autres, d'analyser la problématique des femmes en matière de santé mentale.

— Violence à l'égard des femmes

Le Conseil a poursuivi son travail au sein des tables de concertation régionales et sous-régionales portant sur la violence. Une attention particulière a été accordée aux recommandations touchant la violence, contenues dans le plan d'action gouvernemental en matière de politique familiale.

— Sensibilisation à la santé des femmes

Avec la Corporation des médecins du Québec, le Conseil a abordé des questions telles que l'avortement, les nouvelles technologies de la reproduction, la planification des naissances. Enfin, le document du Conseil sur les orientations gouvernementales en matière de santé et de services sociaux a fait l'objet d'une consultation auprès des Conseils régionaux de la santé et des services sociaux.

3.2.2 Adaptation aux réalités contemporaines

— Le patrimoine familial

L'entrée en vigueur du projet de la loi favorisant l'égalité économique des époux, en juillet 1989, a entraîné un ajustement majeur à la programmation et aux priorités du Conseil. L'importance numérique de la clientèle touchée par cette loi a en effet provoqué une surcharge au service de renseignements téléphoniques. Le Conseil a jugé essentiel d'agir rapidement afin de faire connaître le contenu et les conséquences de la loi. Il fallait également contrer les effets de la mauvaise information et de la désinformation qui pouvaient amener les femmes à renoncer à cette loi sans la connaître et la comprendre.

Le Conseil du statut de la femme a donc réalisé, à pied levé, une vaste campagne d'information réunissant le personnel de toutes les directions. Un dossier spécial sur la nouvelle loi a été produit; initialement diffusé dans la Gazette des femmes (100 000 exemplaires), un tiré à part a également été produit et, à ce jour, 50 000 exemplaires ont été distribués. Une tournée d'information a été effectuée dans l'ensemble du Québec. Le personnel du Conseil a donné, dans les 31 villes visitées, 57 conférences et sessions de formation destinées au grand public et aux agentes multiplicatrices.

Une bande vidéo est venue compléter l'éventail des outils produits par le Conseil. D'une durée de 14 minutes, cette bande vidéo répond aux questions les plus fréquemment soulevées par la loi et tient lieu de prolongement de la tournée provinciale. Pour le besoin de ses bureaux régionaux et des groupes de femmes, le Conseil a fait produire 80 exemplaires de cette bande vidéo et 270 autres exemplaires ont été achetés par divers ministères et organismes. Comme toutes les productions audiovisuelles du CSF, on peut se procurer cette bande vidéo auprès du ministère des Communications.

Le Conseil a de plus analysé la loi après son entrée en vigueur, identifié les difficultés d'application en découlant et produit un commentaire destiné à la ministre déléguée à la Condition féminine.

— Politique familiale

Une analyse des recommandations du plan d'action gouvernemental en matière de politique familiale a permis de faire ressortir des points majeurs d'accord et de critique du Conseil. Les principaux commentaires du Conseil ont été transmis à la ministre déléguée à la Condition féminine et à la famille.

— Femmes et questions démographiques

Au cours de 1989-1990, le Conseil s'est particulièrement intéressé aux questions démographiques (dénatalité, vieillissement de la population, migrations, etc.) afin de développer une réflexion et un discours féministe à cet égard. Le Conseil a confié une étude exploratoire à deux démographes et a formé un groupe de recherche pour analyser les principaux aspects liés à l'évolution démographique dans une perspective féministe.

De plus, le Conseil prépare un colloque de deux jours sur cette question dans le cadre du congrès annuel de l'ACFAS.

— Mentalités femmes-hommes au Québec

Dans le but d'adapter ses orientations aux réalités nouvelles et aux conditions de vie des femmes, le Conseil a entrepris une recherche sur les écarts de mentalités entre les femmes et les hommes au Québec. Le Conseil est à définir le cadre général de référence de cette recherche et envisage la collaboration d'autres organismes à sa réalisation.

— Conjoints de fait

Au cours des années, le CSF s'est prononcé à diverses reprises sur le statut des conjoints de fait. Le CSF souhaitait, entre autres, une uniformisation des définitions de l'union libre et une cohésion dans des lois statutaires les concernant.

La progression de l'union libre et les changements dans les rapports conjugaux ont amené le Conseil à réfléchir à nouveau sur les positions soutenues jusqu'à maintenant. Une étude a donc été entreprise afin de dégager les facteurs qui ont contribué à l'évolution de l'union libre et de mettre en lumière les différents courants d'opinion sur la nature des rapports juridiques qui devraient exister entre les conjoints de fait et ceux de l'État à leur égard. Un portrait statistique des conjoints de fait a été réalisé de même qu'une analyse des dispositions contenues dans les lois québécoises à leur sujet.

— Services de garde

Un an après la commission parlementaire portant sur la politique des services de garde, le Conseil a suivi de près l'implantation du processus de planification régionale des besoins en matière de services de garde.

3.2.3 Adaptation du marché du travail

— Équité salariale

Une cueillette d'information sur l'état du dossier de l'équité salariale tant au Québec que dans les autres provinces a été réalisée. Dans un contexte d'échange d'informations, le Conseil a participé à deux colloques sur l'équité salariale, le premier organisé par le « Y » des femmes de Montréal et le second par la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec. De plus, plusieurs sessions de formation ou d'information sur le sujet ont été tenues auprès de divers groupes.

— Programmes d'accès à l'égalité

Le Conseil a fait l'inventaire des programmes d'accès à l'égalité dans la fonction publique, dans les réseaux de l'éducation et de la santé, dans les municipalités et dans le secteur privé dans le but d'en faire l'évaluation.

— Aménagement du temps de travail

Une étude sur l'aménagement et la réduction du temps de travail faisant état de données recueillies dans quelques entreprises québécoises a été produite. Cette étude présente les perspectives que diverses formules offrent aux travailleuses et elle devrait alimenter la réflexion du Conseil sur la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale.

— Éducation

Dans le domaine de l'éducation, le Conseil a suivi l'évolution du dossier Femmes, sciences et technologies. Il a manifesté certaines inquiétudes quant aux suites que le ministère de l'Enseignement supérieur et des Sciences compte donner au rapport qui proposait des actions pour redresser la situation et favoriser la présence des femmes dans les professions scientifiques et techniques.

— L'aide sociale et la sécurité du revenu

Le Conseil du statut de la femme a, dans le cadre de la consultation relative au projet de règlement sur la sécurité du revenu, transmis ses commentaires au ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu. À la suite de la mise en place de la réforme de l'aide sociale en cours d'année, le Conseil a porté une attention particulière aux effets de celle-ci. Des impacts négatifs sont apparus chez certaines clientèles plus vulnérables, dont les femmes responsables de famille. Parallèlement, en région, s'est poursuivi le travail de support auprès des groupes et organismes préoccupés eux aussi par les effets de la réforme sur la clientèle féminine.

— Accessibilité régionale aux programmes de formation professionnelle

Le Conseil a entrepris une recherche sur l'accès potentiel et l'accès réel des femmes à la formation professionnelle et sur les obstacles auxquels elles font face.

3.2.4 Environnement social, physique et économique

— Immigrantes

Dans le but de mieux identifier la problématique reliée à la situation des femmes immigrantes et d'en tenir compte dans ses productions, le Conseil a entrepris une collaboration avec le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. De plus, dans le cadre des programmes d'échanges du ministère des Affaires internationales, une mission de deux semaines en France et en Angleterre a permis de prendre connaissance des programmes destinés aux femmes immigrantes.

— Participation au pouvoir

Le Conseil a fait la mise à jour des statistiques relatives à la place des femmes élues sur la scène provinciale, fédérale et municipale. De plus, de l'information sur les structures décisionnelles en matière de santé et de services sociaux a été véhiculée auprès des femmes et des groupes de femmes des régions.

— Tables de concertation des groupes de femmes

En plus d'apporter son soutien aux tables régionales de concertation des groupes de femmes, le Conseil a fait un bilan de l'état de la participation à ces instances et des actions entreprises.

— Tables éducation, main-d'oeuvre et accueil

Le Conseil a poursuivi son travail en région en fournissant des personnes-ressources auprès des représentantes de la clientèle féminine qui siègent à ces tables régionales de concertation sur l'éducation, main-d'oeuvre et accueil.

— Monographie sur les femmes âgées

Un portrait socio-démographique des femmes âgées (distribution par âge, sexe, état matrimonial, scolarité, modes de vie) a été tracé et des données sur leur état de santé ont été compilées. Complété ultérieurement par un profil économique, ce portrait devrait permettre de dégager les éléments d'une problématique des femmes âgées.

— Les femmes ça compte

Le Conseil du statut de la femme a publié, en mars 1990, *Les femmes ça compte*, une mise à jour des statistiques sur les femmes faite à partir des données du recensement de 1986. On retrouve dans ce document des données inédites sur des thèmes comme l'éducation, la participation à la main-d'oeuvre, les caractéristiques d'emploi, le revenu, la démographie. En plus de comparer la situation des femmes avec celle des hommes et de suivre dans le temps l'évolution d'une situation donnée, les 164 tableaux du volume mettent en évidence les différences entre les femmes elles-mêmes.

De plus, cette mise à jour a permis d'entreprendre la réalisation de portraits socio-économiques des femmes pour chacune des régions administratives du Québec. Ces documents constituent des instruments d'information très détaillés.

— Femmes sans toit ni voix

Dans le cadre de l'Année internationale du logement des sans abri, en 1987, le Secrétariat à la Condition féminine et le Conseil du statut de la femme se sont associés pour produire une recherche sur l'itinérance chez les femmes. Publiée en juin 1989 dans la collection « Réalités féminines », *Femme sans toit ni voix* met en évidence les facettes les plus importantes de la vie des femmes sans abri et dégage les facteurs qui les conduisent à la marginalité.

3.2.5 Information à l'ensemble de la population

— Information directe

• *Renseignements sur place, au téléphone et par courrier.*

En 1989-1990, le Service de renseignements du CSF a répondu à 8 941 demandes d'information, ce qui représente une augmentation de 32 % sur l'année précédente. Cette augmentation est due à l'entrée en vigueur de la loi favorisant l'égalité économique des époux, qui a suscité 2 780 demandes au cours de l'année.

Des 8 941 demandes reçues et traitées par le Service de renseignements, 68,6 % concernaient des sujets d'ordre juridique, 12,5 % les affaires socio-économiques, 6,4 % le domaine du travail et 12,5 % des sujets divers. Plus de 500 plaintes, dont 137 concernaient la publicité sexiste, ont fait l'objet d'un traitement plus élaboré.

Le personnel du Conseil en région a reçu 17 000 appels téléphoniques et a accueilli 2 700 personnes désireuses d'obtenir de l'information générale ou de consulter la documentation disponible.

• *Relations de presse*

Au cours de l'année, la présidente ou ses déléguées ont accordé quelques 177 entrevues aux médias, soit 103 à la presse radiophonique, 33 à la télévision et 41 à la presse écrite. Les dossiers les plus fréquemment abordés ont été l'avortement, les congés parentaux et la publicité sexiste.

Par ailleurs, une quinzaine de communiqués de presse ont été diffusés. Voici les principaux titres :

- *Sages-femmes : Trois Conseils réagissent à la décision de la Corporation professionnelle des médecins du Québec (9 mai 1989);*
- *Les régimes complémentaires de retraite : une bonne proposition, mais des améliorations souhaitables (9 mai 1989);*
- *Selon le CSF, le jugement Daigle : une menace aux droits des femmes (27 juillet 1989);*
- *Le projet de Loi C-43 est inutile, affirme le Conseil du statut de la femme (6 novembre 1989);*

- *Le CSF appuie le projet de Loi 4 sur la pratique des sages-femmes (7 décembre 1989);*
- *Des congés parentaux plus variés et mieux indemnisés (13 février 1990).*
- *Des normes de travail mieux adaptées au nouveau profil de la main-d'oeuvre québécoise (20 février 1990);*
- *De l'isoloir au pouvoir (6 mars 1990).*

Le Conseil du statut de la femme a également produit deux types de revues de presse, une quotidienne et une régionale. Ces revues regroupent des articles traitant de condition féminine ou de sujets touchant les femmes.

• *Conférences*

Le Conseil du statut de la femme dispose d'une banque regroupant des noms de conférencières qui possèdent une expertise en condition féminine. En 1989-1990, 183 demandes ont été adressées en ce sens au Service de l'information. Le personnel du Conseil a répondu à 109 de ces demandes tandis que 74 ont été transférées à des conférencières externes.

Par ailleurs, du 1er avril 1989 au 31 mars 1990, la présidente ou ses déléguées ont pris la parole en maintes occasions, notamment lors :

- d'une conférence organisée pour la Fédération des femmes du Québec pour faire part des orientations du CSF et discuter de ses relations avec les groupes de femmes (9 avril 1989);
- de l'ouverture du colloque sur les nouvelles technologies de la reproduction organisé par la Maison aux Quatre-Temps inc. (19 avril 1989);
- d'une conférence pour l'Association des femmes diplômées des universités sur le thème du savoir (4 mai 1989);
- du colloque de la FTQ sur le thème de l'équité salariale (17 mai 1989);
- du colloque de l'R des Centres de femmes du Québec ayant pour thème *De l'isolement à la solidarité* (10 juin 1989);
- de l'Assemblée générale provinciale des Cercles de fermières (18 août 1989);
- d'une conférence sur le thème du pouvoir prononcée devant le Comité de Femmes en tête secteur Manicouagan (10 octobre 1989);
- du Colloque annuel de la Fédération des CLSC (22 octobre 1989);
- du colloque des Femmes de carrière du Saguenay (7 novembre 1989);
- d'un dîner-causerie du Cercle d'étude et de conférences de Québec (14 novembre 1989);
- d'une table ronde dans le cadre d'un colloque sur le droit de vote des femmes à l'Université Laval (8 mars 1990);
- d'une conférence organisée par la Commission scolaire de Beauport (21 mars 1990).

— Distribution de documents

Le Conseil avise ses clientèles de chacune de ses nouvelles publications et, sur demande écrite, toute personne intéressée peut recevoir la publication en question. Au cours de l'année 1989-1990, le Conseil a distribué 115 000 documents.

— La Gazette des femmes

La Gazette des femmes permet à ses lectrices et à ses lecteurs de prendre le pouls de la réalité féminine sous tous ses aspects : santé mentale et physique, éducation, travail, économie, culture, finances personnelles, etc. En plus de susciter la réflexion sur divers sujets, *La Gazette des femmes* propose des ressources spécialisées, des lectures complémentaires, des démarches précises et permet de communiquer à un large public les analyses et les avis du Conseil.

La Gazette des femmes a célébré, en septembre 1989, son 10e anniversaire. En 1989-1990, son tirage total a été de 580 392 exemplaires. Une campagne de réabonnement s'est déroulée au cours de l'automne comme le prévoient les directives du Conseil du trésor. Cette campagne biannuelle a été couronnée de succès, car *La Gazette des femmes* a retrouvé environ 75 % de ses abonnées et abonnés. En février, le magazine a perdu sa rédactrice en chef, madame Catherine Lord, décédée accidentellement.

Voici, pour chacune des six parutions régulières, les titres des principaux articles :

— Volume 11 numéro 1, mai-juin 1989
- *Notre avenir sera-t-il vert?*
- *Négocier ça s'apprend?*
- *La santé dans notre assiette*

— Volume 11 numéro 2, juillet-août 1989
- *L'accouchement sur mesure*
- *Les entreprises pionnières (programme d'accès à l'égalité)*
- *La maternité menace-t-elle l'emploi?*

— Volume 11 numéro 3, septembre-octobre 1989
- *La Gazette des femmes, 60 numéros plus tard*
- *L'humour rose*
- *Les femmes en manchette*

— Volume 11 numéro 4, novembre-décembre 1989
- *Patrimoine familial : ne signez rien les yeux fermés*

- *États-Unis : le droit à l'avortement remis en cause*
- *La passion des équations*

— Volume 11 numéro 5, janvier-février 1990

- *Du temps pour soi*
- *Les mères de la place de Mai*
- *La question de l'avortement au Québec*

— Volume 11 numéro 6, mars-avril 1990

- *De l'isoloir au pouvoir*
- *Les 50 heures de Femmes en tête*
- *Les femmes au sommet*

— La participation à des événements

Du 1er avril 1989 au 31 mars 1990, la présidente du CSF ou ses déléguées ont participé à une trentaine d'événements afin d'y représenter officiellement l'organisme. Mentionnons entre autres :

- rencontres annuelles des présidentes des conseils fédéral, territorial et provinciaux du statut de la femme : les 12-13 et 14 avril 1989, à Halifax, (Nouvelle-Écosse) et les 15-16 et 17 septembre 1989, au Yukon;
- rencontre avec les étudiantes et les professeures du Centre de recherche féministe de l'UQAM (6 avril 1989);
- colloque annuel de la Fédération des femmes du Québec (5 mai 1989);
- lancement officiel de la section Etudes féministes de l'ACFAS (15 mai 1989);
- colloque *La Famille contemporaine* (25 et 26 mai 1989);
- rencontre internationale sur la procréatique artificielle et le droit, à Milazzo en Sicile (5 au 8 juillet 1989);
- rencontre avec la Corporation professionnelle des médecins (23 octobre 1989);
- mission sur les nouvelles technologies de la reproduction et sur la promotion de La Gazette des femmes à Paris (23 au 27 octobre 1989);
- rencontre annuelle entre les groupes de femmes du Québec et la ministre déléguée à la Condition féminine, madame Violette Trépanier (27 novembre 1989);
- mission sur les programmes d'intégration des femmes immigrantes, en France et en Angleterre (du 4 au 18 décembre 1989);
- rencontre avec madame Pat Horn, de Chemical Workers Industrial Union, d'Afrique du Sud (22 février 1990);
- participation au symposium L'*Emploi féminin en Tunisie : état des lieux et perspectives*, en Tunisie (23 février 1990);
- conférence de madame Marylyn Waring ayant pour thème *Le Travail domestique/Économies nationales*, à Ottawa (12 mars 1990).

De plus, la présidente a procédé à une tournée régionale des bureaux du Conseil, profitant de cette occasion pour à la fois prendre contact directement avec le personnel en région et rencontrer des représentantes des groupes de femmes oeuvrant dans différents secteurs. Elle a de plus rencontré des représentantes des plusieurs regroupements ou associations nationales.

— Le Centre de documentation

Au cours de l'année 1989-1990, le Centre de documentation a procédé à une évaluation importante de ses activités. Les recommandations d'un comité formé à cet effet ont été mises en oeuvre afin de rationaliser les activités du centre et de favoriser une nouvelle approche de service à la clientèle. Le centre a notamment voulu assurer une meilleure coordination avec les bureaux régionaux du Conseil et mieux les outiller tout en tirant un meilleur parti des ressources disponibles dans le milieu.

Le Centre de documentation a poursuivi, cette année, le développement de la collection en matière de condition féminine. Le personnel du CSF, la clientèle intra-gouvernementale et la clientèle externe peuvent bénéficier d'une documentation spécialisée d'environ 10 000 volumes, monographies, rapports d'études, documents officiels et d'une collection d'ouvrages juridiques, statistiques et de référence.

Le Centre de documentation a répondu à 3 182 demandes d'information et de recherches bibliographiques et documentaires. Ces demandes, de même que la diffusion mensuelle de la liste des nouvelles acquisitions et de la liste du sommaire des périodiques nouvellement reçus au centre de documentation, ont entraîné le prêt de 1 458 documents.

En 1989-1990, le Centre de documentation a développé ses dossiers sur des sujets d'actualité tels que les normes du travail, les congés parentaux, les mentalités hommes-femmes, les conjoints de fait, la dénatalité, la violence conjugale.

Le Centre de documentation du CSF demeure très sollicité pour répondre à des demandes de statistiques et d'informations diverses sur la situation des femmes. Le centre a accueilli 1 200 personnes et a augmenté la collection disponible dans les bureaux régionaux afin de permettre la consultation par les femmes en région.

— Le 8 mars

De l'isoloir au pouvoir, tel était le thème choisi par le Conseil du statut de la femme pour la Journée internationale des femmes 1989. Par ce thème, le Conseil a voulu rappeler que la nouvelle décennie débutait avec l'anniversaire d'un événement historique des plus importants pour les femmes du Québec : le cinquantenaire de l'obtention du droit de vote.

Ce premier geste de reconnaissance de la moitié de la population de la part du Parlement québécois a permis aux femmes de sortir de leur isolement et de devenir politiquement des citoyennes. Depuis, les femmes ont exprimé collectivement leur volonté de faire respecter leurs droits et ont levé diverses barrières pour atteindre l'égalité. Mais elles doivent poursuivre leur action pour acquérir et conserver leur juste part de pouvoir, car inscrire un « X » sur un bulletin de vote dans un isoloir ne garantit pas que l'égalité devienne une réalité de tous les jours.

La Gazette des femmes de mars-avril a publié un dossier spécial relatant la marche des femmes vers l'obtention du droit de vote. Des témoins de l'événement ont livré leurs souvenirs et des jeunes femmes, ayant voté pour la première fois aux dernières élections, ont exprimé ce que le droit de vote signifiait pour elles. Des 100 000 exemplaires de ce numéro, 15 000 ont été distribués aux fins spécifiques du 8 mars.

Le Conseil a produit une affiche représentant la progression des droits des femmes de l'exercice du droit de vote (isoloir) jusqu'à l'acquisition des droits (pouvoir). Distribuée à 4 400 exemplaires par le Conseil, l'affiche a également été reproduite par le ministère des Affaires municipales, qui en a diffusé 5 000 exemplaires dans les municipalités du Québec. De plus, 17 000 exemplaires d'un document relatant l'évolution des droits des femmes intitulé *La Lente progression des femmes* ont également été diffusés et afin de soutenir leurs activités du 8 mars, de nombreux groupes et organismes ont utilisé les tirés à part de *La Gazette des femmes* traitant du patrimoine familial (21 500 exemplaires) et de l'avortement (6 000 exemplaires). Ainsi un total de 64 300 documents écrits ont été distribués et 350 exemplaires de la bande vidéo *Le Patrimoine familial* ont été mis en circulation.

De nombreuses activités se sont déroulées un peu partout au Québec et le personnel du Conseil a participé à plusieurs d'entre elles. Des calendriers régionaux ont permis de faire connaître les activités diverses aux groupes, personnes et journalistes intéressés.

— Le concours Eméritas-Déméritas 1989

Pour la 9e année d'affilée, le Conseil du statut de la femme a décerné des prix et les mentions Éméritas et Déméritas. La remise des prix s'est faite le 15 juin 1989 dans le cadre d'une conférence de presse.

Le Prix Éméritas 1989 a été décerné à la publicité télévisée du savon Sunlight, publicité démontrant l'importance d'un réel partage des tâches entre les hommes et les femmes au sein de la famille.

Trois mentions Éméritas ont également été remises : — La campagne « Pas la peine de souffrir pour être belle », des magasins Au Coton; — la publicité écrite de la firme d'ingénierie SNC; — la publicité télévisée du shampoing Prêt.

Le prix Déméritas 1989 a été remis à la campagne du centre commercial Les Cours Mont-Royal intitulée « Venez y perdre la tête ». Cette série véhiculait plusieurs stéréotypes sexistes en présentant, entre autres, les femmes comme des personnes irresponsables et assez irréfléchies pour croire que les heures passées « à flâner aux Cours » inscrits à leur curriculum vitae, les favoriseront dans leurs démarches d'entrée sur le marché du travail. Deux mentions Déméritas ont aussi été décernées : l'une à la publicité télévisée « Quel beau look » des pneus B F Goodrich et l'autre au feuillet publicitaire des Carrosseries Laflèche.

Le Conseil a également tenu à dénoncer les nombreux stéréotypes sexistes utilisés en publicité, mais « désamorcés » par un scénario humoristique. Les différents messages publicitaires des compagnies de bière, présentant uniquement des hommes ou des groupes mixtes où les femmes jouent des rôles d'objets sexuels, ont eux aussi été dénoncés d'une façon particulière.

3.2.6 Gestion interne du CSF

Une révision des mandats des différentes directions a été amorcée. Cette révision, tout en maintenant la structure administrative en place, a donné lieu à une actualisation du mandat du Conseil en région et du centre de documentation ainsi que de l'information dispensée par le Conseil.

Une révision en profondeur des comités du Conseil a également été faite afin de mieux en ajuster les mandats aux besoins de l'organisation et à son fonctionnement.

Quatrième partie

Perspectives 1990-1991

Les activités du Conseil pour cette deuxième année du plan triennal s'inscrivent dans le cadre des objectifs spécifiques suivants, soit :

- favoriser la prise en charge par les femmes de leur santé et de leur intégrité physique et mentale;
- adapter les conditions d'exercice du travail aux femmes;
- agir sur l'environnement social, physique, économique et familial dans un souci d'adaptation aux réalités contemporaines.

Le Conseil compte donc poursuivre, cette année, certaines des activités entreprises en 1989-1990 et suivre de près des questions importantes susceptibles de refaire surface.

— Santé

Ainsi, en matière de santé, le Conseil verra à promouvoir la participation des femmes et la prise en compte de leurs enjeux spécifiques dans le cadre de la réforme du système de santé et des services sociaux et suivra la mise sur pied des projets-pilotes permettant la reconnaissance de la pratique des sages-femmes.

Il compte aussi suivre de très près les travaux de la Commission royale d'enquête sur les techniques de reproduction et s'assurer de la diffusion de son expertise.

En ce qui concerne l'avortement, les acquis des femmes en ce domaine sont grandement menacés et le Conseil devra être prêt à réagir. Plus que jamais la question de l'accessibilité des services devra être l'objet de l'attention des services publics concernés.

Enfin, le Conseil entend, cette année, mettre l'accent sur la question de la violence faite aux femmes. Ce phénomène inacceptable dans notre société prend une ampleur inquiétante. Les nouvelles tendances qui se dessinent actuellement laissent entrevoir, dans certains cas, une banalisation de la violence faite aux femmes ou, dans d'autres cas, l'assimilation de la problématique spécifique aux femmes à l'ensemble plus vaste de la violence dans le monde occidental. Nos activités auront donc pour but de bien cerner les différentes problématiques en vue de recommandations au gouvernement. Nos documents de réflexion pourraient faire l'objet de consultation auprès des différents intervenants en la matière.

— Travail

L'accès au travail et la mise en place de conditions de travail adaptées aux besoins des femmes constitueront les deux axes majeurs de l'intervention du Conseil dans ce domaine. Les énergies qui ont été consacrées à ce dossier, au cours de l'année écoulée, et le consensus qui s'est dégagé autour de la pertinence de certaines propositions notamment en ce qui a trait aux congés parentaux incitent à demeurer vigilantes sur les suites qui seront données à nos recommandations. Les services de formation professionnelle destinés aux femmes ainsi que leur accessibilité feront l'objet d'un bilan tout comme l'implantation des programmes d'accès à l'égalité. Des actions devront aussi être entreprises relativement à la participation des femmes en science et technologie, à la reconnaissance des acquis et à la féminisation des professions.

L'équité salariale sera sans aucun doute un enjeu majeur de la prochaine décennie. La nécessité d'en arriver à une rémunération égale pour un travail équivalent ne fait plus de doute. Dans un contexte où l'écart salarial moyen demeure très élevé, les travailleuses à temps plein touchent 65 % du salaire des hommes, un redressement majeur s'impose. Il importera donc d'évaluer les diverses expériences des législations étrangères, de remettre à jour les données québécoises et d'élaborer des propositions à l'intention du gouvernement.

— Environnement

Sur le plan social, le comité Femmes et démographie poursuivra ses travaux et soumettra un document de réflexion aux membres du Conseil.

En collaboration avec d'autres organismes, une étude sur les mentalités femmes-hommes sera entreprise.

Si les femmes doivent occuper une part active dans les changements à apporter, leur participation aux structures de pouvoir devra donc être favorisée. Diverses actions seront donc envisagées à cette fin, notamment l'identification des lieux décisionnels régionaux et des stratégies pour y accéder.

Les actions relatives à l'environnement physique porteront plus précisément sur la question du logement et un dossier d'information sur la situation des femmes en détention sera constitué.

Les femmes âgées et les femmes monoparentales feront l'objet de recherches concernant leur environnement économique. En effet, ces clientèles spécifiques sont particulièrement vulnérables lorsqu'on vise l'atteinte de l'autonomie pour les femmes. Il importe donc de mieux les connaître de façon à bien identifier leurs besoins et les moyens pour améliorer leur situation.

En ce qui concerne l'environnement familial, il y aura lieu de suivre l'application de la loi sur le partage du patrimoine familial, d'identifier les difficultés qui en découlent et de faire des recommandations s'il y a lieu. Le Conseil approfondira toutes les questions relatives aux conjoints de fait et suivra l'implantation de la politique familiale.

Liste des publications du CSF en 1989-1990

- BONFANTI, Christiane, Suzanne FONTAINE et Hélène LATERIÈRE. *Commentaires et propositions du Conseil du statut de la femme sur les orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux « Pour améliorer la santé et le bien-être au Québec »*. — Québec : Le Conseil, 1989, 58 p.
- CARON, Louise et Martine POULIN. *L'aménagement et la réduction du temps de travail au Québec : Réalité et perspectives pour les travailleuses*. — Québec : Conseil du statut de la femme, 1990, 212 p.
- DESROCHERS, Lucie... [et. al.]. *Main-d'oeuvre féminine et normes du travail : Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales sur l'avant-projet de loi modifiant la Loi sur les normes du travail*. — Québec : Conseil du statut de la femme, Comité Travail-Économie, 1990, 59 p.
- FONTAINE, Suzanne. *Les Nouvelles Technologies de la reproduction : Avis synthèse du Conseil du statut de la femme*. — Québec : Le Conseil, 1989, 31 p.
- FONTAINE, Suzanne. *General Opinion of the Conseil du statut de la femme in Regard to New Reproductive Technologies*. — Québec : Le Conseil, 1989, 31 p.
- GAGNON, Francine et Catherine LORD. *Patrimoine familial : ne signez rien les yeux fermés*. — Québec : Conseil du statut de la femme, 1989, [12 p.]. — (Tiré à part. La Gazette des femmes, novembre-décembre 1989).
- *La Lente Progression des femmes : Historique des droits des femmes*. — Québec : Conseil du statut de la femme, 1990, [6 p.].
- LEPAGE, Francine, Guylaine BÉRUBÉ et Thérèse MAILLOUX. *Les congés parentaux au Québec : Analyse de la situation actuelle*. — Québec : Conseil du statut de la femme, Direction de la recherche et de l'analyse, Service juridique, 1989, 64, [33] p.
- LEPAGE, Francine... [Et. al.]. *Pour une politique québécoise de congés parentaux : Avis du Conseil du statut de la femme*. — Québec : Le Conseil, 1990, 28 p.
- MOTARD, Louise. *Mémoire du Conseil du statut de la femme présenté à la Commission des affaires sociales sur le projet de loi 116 sur les régimes complémentaires de retraite*. — Québec : Le Conseil, Direction de la recherche et de l'analyse, 1989, 32 p.
- MOTARD, Louise et Camille TARDIEU. *Les femmes ça compte*. — 2e éd. — Québec : Les Publications du Québec, 1990. « Réalisé par le Conseil du statut de la femme », 263 p. — (Réalités féminines).
- *Les Nouvelles Technologies de la reproduction : Bibliographie sélective par sujets*. — Québec : Conseil du statut de la femme, Centre de documentation, 1989, 79 p.
- OUELLETTE, Françoise-Romaine. *Femmes sans toit ni voix : La problématique des femmes dites sans abri ou itinérantes*. — Québec : Les Publications du Québec, 1989. « Réalisé sous la direction conjointe du Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine, 94 p. — (Réalités féminines).
- GAGNON, Francine. *La question de l'avortement au Québec*. — Québec : Conseil du statut de la femme, 1990, 4 p. — (CSF-Information, janvier 1990).
- *Répertoire des groupes de femmes 1989-1990 : De l'isoloir au pouvoir*. — Québec : Conseil du statut de la femme, Direction des bureaux régionaux, 1990, 173 p.

Composition typographique: Mono-Lino inc.

Achevé d'imprimer en octobre 1990
sur les presses de l'imprimerie
Graphique Système A ltée

Conseil du statut
de la femme